

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 février 2026 à 20h

Ouverture du conseil sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, Maire

Nombre de membres du Conseil Municipal : 15

15 conseillers en fonction : Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot, Jean-Luc Fréchar, Mathieu Lejay, Pascaline Lotz, Marc Scheidecker, Lynda Vamparys, Marie-Lyne Turra, Jean-Marc Grassler, Armelle Maurer Willemin, Roselyne Diaz-Rovirosa, Bernard Krieger-Joly, Pascal Hestin, Christian Pion, Alain Larchevêque.

Absents excusés : Valentin Marchal, Nicolas Stouvenot (proc à Roselyne Diaz), Mathieu Lejay, Lynda Vamparys, Marie-Lyne Turra, Christian Pion (proc à Armelle Willemin).

Le quorum est atteint, les délibérations peuvent être prises valablement ; 10 votes peuvent s'exprimer. Le secrétaire de séance est Marc Scheidecker. Pascal Hestin arrive pour le point 3.

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du dernier PV
2. Compte financier unique BG 2025 Budgets général et camping
3. Affectation des résultats
4. Vote des taux d'imposition
5. Vote des subventions à accorder
6. Budgets 2026
7. Agrément d'un garde-chasse pour le lot 28303
8. Instauration du principe de la redevance provisoire pour les chantiers ENEDIS
9. Divers

En début de séance, la Maire salue l'ensemble du conseil municipal.

Il propose d'adopter l'ordre du jour. Approbation de l'ordre du jour à l'unanimité.

#### **2026 01°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2025**

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**APPROUVE**, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025.

#### **2026 02°) COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGETS 2025**

Le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le compte financier unique présente les résultats de l'exécution du budget. Il indique notamment les dépenses et les recettes effectivement réalisées au cours de l'exercice 2025 et mentionne les restes à réaliser de la section d'investissement. L'information relative à l'exécution budgétaire est portée à la fois par l'ordonnateur, s'agissant de la vue d'ensemble par chapitres budgétaires, et par le comptable public, s'agissant de la vue détaillée par article.

Le vote sur le compte financier unique constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Maire donne acte de la présentation faite du compte financier unique 2025 budget général et budget camping, lequel peut se résumer comme ci-dessous.

## **BUDGET GENERAL**

Dépenses de fonctionnement : 649 545.65 €

Recettes de fonctionnement : 1 042 094.15 €

Excédent de fonctionnement : <b>392 548.50 €</b>
--------------------------------------------------

Dépenses d'investissement : 401 068.48 €

Recettes d'investissement : 136 935.87 €

Déficit d'investissement : <b>264 132.61 €</b>
------------------------------------------------

### **Section de fonctionnement**

#### **DEPENSES**

011 - Charges à caractère général	364 491.96 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	195 972.59 €
65 - Autres charges de gestion courante	84 139.79 €
66 - Charges financières	3 710.63 €
67 - Primes secours et dots	130.00 €
68 - Provisions	9.00 €
042 - Dotations aux amortissements	1 091.68 €
TOTAL	649 545.65 €

#### **RECETTES**

70 - Produits et services des domaines	277 228.90 €
042 - Travaux en régie	0.00 €
73 - Impôts et taxes	36 967.69 €
731 - Fiscalité locale	265 087.00 €
74 - Dotations, subventions, participations	130 521.08 €
75 - Revenus des immeubles	17 578.89 €
76 - Produits financiers	4.13 €
78 - Provisions	36.96 €
013 - Atténuation de charges	2 354.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	312 315.50 €
TOTAL	1 042 094.15 €

### **Section d'investissement**

#### **DEPENSES**

16 Remboursement d'emprunts	30 863.62 €
041 Opérations patrimoniales	€
204 Subvention d'équipement	12 957.84 €
21 Acquisition de matériel	282 427.59 €
23 Immobilisation en cours	16 286.40 €
001 Déficit reporté	58 533.03 €
TOTAL	401 068.48 €

#### **RECETTES**

10 Dotations FCTVA	26 399.16 €
1068 Affectation des résultats de l'année N-1	58 533.03 €
13 Subventions d'investissements	50 912.00 €
040 Amortissements	1 091.68 €
041 Opérations patrimoniales	€
TOTAL	136 935.87 €

## **BUDGET CAMPING**

Dépenses d'exploitation : **11 949.06 €**

Recettes d'exploitation : **63 357.27 €**

Excédent d'exploitation : <b>51 408.21 €</b>
----------------------------------------------

Dépenses d'investissement : **2567.49 €**

Recettes d'investissement : **26 270.76 €**

Excédent d'investissement : <b>23 703.27 €</b>
------------------------------------------------

Section d'exploitation :

### **DEPENSES**

011 - Charges à caractère général	9 346.55 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €
66 - Charges financières	49.51 €
022 - Charges exceptionnelles	€
042 - Dotations aux amortissements	2 553.00 €
TOTAL	11 949.06 €

### **RECETTES**

70 Produits de gestion chalets	24 384.85 €
75 Produits de gestion camping	9 514.12 €
042 Amortissement des subventions	€
002 Excédent reporté	29 458.30 €
TOTAL	63 357.27 €

**Section d'investissement :**

### **DEPENSES**

16 Remboursement d'emprunts	2 567.49 €
040 Amortissement des subventions	€
21 Acquisitions	€
Déficit reporté	€
TOTAL	2 567.49 €

### **RECETTES**

040 Dotations aux Amortissements	2 553.00 €
001 Excédent reporté	23 717.76 €
TOTAL	26 270.76 €

Le Maire ne prenant pas part au vote, quitte la salle du Conseil et l'assemblée désigne la 1<sup>ère</sup> Maire adjointe, comme Président de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

**APPROUVE** le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget général et du budget camping.  
**ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, qui ont été repris dans chaque section correspondante des budgets 2026.

#### **2026 03°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025**

##### **BUDGET GENERAL**

L'exécution du budget de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de **392 548.50 €**.

La section d'investissement dégage pour sa part un déficit de **264 132.61 €**

En conséquent, il est nécessaire de procéder à l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement soit **264 132.61 €** à la section d'investissement du budget général 2026.

##### **BUDGET CAMPING**

L'exécution du budget de l'exercice 2025 fait apparaître un excédent d'exploitation de **51 408.21 €**.

La section d'investissement dégage pour sa part un excédent de **23 703.27 €** sans reste à réaliser.

Il n'y a pas d'affectation à prévoir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE** de reprendre l'excédent d'exploitation de **51 408.21 €** à la section d'exploitation du Budget Camping 2026 et de reprendre l'excédent d'investissement soit **23 703.27 €** à la section d'investissement du Budget Camping 2026.

#### **2026 04°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2026 AU BUDGET GENERAL**

Les subventions proposées s'élèvent à **19 320 €** (18 950 € en 2025).

Parmi les plus importantes : Une subvention maximum de **8 500 €** à l'école du Chalmont.

Une subvention de **2000 €** est proposée pour le Comité des fêtes et de **2000 €** pour le comité de Jumelage.  
Pour la reprise de la cavalcade, une subvention de 500 € est proposée au comité de la cavalcade. Pour l'OT du Val d'Argent, **2500 €** sont inscrits pour l'organisation du concours des maisons fleuries et des nounours et lutins.

En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.

Une aide financière d'un montant de **600 €** est accordée à l'association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année. Une aide exceptionnelle de **600 €** est également proposée pour la société de pêche pour l'alevinage du Rombach et 500 € pour les Branchés pour l'organisation de la St Patrick et 500 € pour St Martin en Val d'Argent.

Une subvention de **10 €** par bip de téléassistance est accordé aux associations Delta Revie et APA dans la limite de **200 €**.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
**APPROUVE** les subventions citées en annexe.  
**DECIDE** d'inscrire ces dites subventions au Budget Général 2026.

#### **2026 05°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026**

Le Maire propose de reconduire les taux 2025 pour 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
**DECIDE** de voter les taux TH, TFB et TFNB figurant dans le tableau ci-dessous :

<b>Désignation des Taxes</b>	<b>Bases Prévisionnelles 2026</b>	<b>Taux</b>	<b>Produits avec les bases estimées 2026</b>
<b>Taxe d'Habi résidence secondaire</b>	<b>146 700 €</b>	<b>8.87%</b>	<b>13 012 €</b>
<b>Taxe Foncière Bâti</b>	<b>879 700 €</b>	<b>23.82%</b>	<b>209 545 €</b>
<b>Taxe Foncière Non Bâti</b>	<b>65 000 €</b>	<b>47.72%</b>	<b>31 018 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>253 575 €</b>

#### **2026 06°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2026**

##### **BUDGET GENERAL**

Le Budget Général 2026 de la Commune se présente comme suit :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **785 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **8 500 €**.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **785 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **128 416.10 €**.

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **594 000 €**

Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables,
- Un produit fiscal attendu de 253 000 €

Un budget de l'exploitation forestière avec impôts de 224 700 € affichant un déficit prévisionnel de 54 700 €.

- Des investissements toujours importants pour 290 000 € dont 58000 € pour les voiries, 42500 € en travaux de bâtiments, 163 000 € en équipement divers, 16500 € pour le cadre de vie et 5 000 € pour la culture loisir.
- Un emprunt de 110 000 € pour financer les travaux de bâtiments dont 60 000 € de préfinancement de TVA. La dette par habitant passera de 170 € par habitant à 230 €.
- Des aides escomptées pour 112 000 € et 100 000 € de récupération de T.V.A.

### **Section de fonctionnement**

#### **DEPENSES**

011 - Charges à caractère général	426 600.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	250 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	80 200.00 €
66 - Charges financières	15 000.00 €
67 - Primes secours et dots	1 900.00 €
042 - Dotations aux amortissements	2 500.00 €
681 - Provisions	300.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	8 500.00 €
TOTAL	785 000.00 €

#### **RECETTES**

70 - Produits des services, du domaine	220 300.00 €
72 - Travaux en régie	€
73 - Impôts et taxes	303 000.00 €
74 - Dotations, subventions, participations	121 800.00 €
75 - Revenus des immeubles	11 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	483.90 €
013 - Atténuations des charges	€
002 - Excédent de fonctionnement reporté	128 416.10 €
TOTAL	785 000.00 €

### **Section d'investissement**

#### **DEPENSES**

16 Remboursement d'emprunts	40 000.00 €
041 Opérations patrimoniales	€
204 Subvention d'équipement	€
21 Acquisition de matériel	239 867.39 €
23 Immobilisation en cours	50 000.00 €
001 Déficit reporté	264 132.61 €
<b>TOTAL</b>	<b>594 000.00 €</b>

10 FCTVA et excédents capitalisés	364 132.61 €	<b><u>RECETTES</u></b>
13 Subventions	109 000.00 €	
16 Emprunts	109 867.39 €	
040 Amortissements	2 500.00 €	
021 Virement de la section de fonctionnement	8 500.00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>594 000.00 €</b>	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**APPROUVE** à l'unanimité le Budget Général 2026

	<b><u>DEPENSES</u></b>	<b><u>RECETTES</u></b>
<i>Section de fonctionnement</i>	<b>785 000 €</b>	<b>785 000 €</b>
<i>Section d'investissement</i>	<b>594 000 €</b>	<b>594 000 €</b>

Le présent budget est voté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2026 des travaux figurant en section d'investissement dès que les financements seront assurés.

**APPROUVE** le plan des effectifs.

**DECIDE** la reconduction des indemnités de fonction allouées aux élus conformément à la décision du Conseil Municipal du 15 juin 2020.

**DECIDE** la reconduction du régime indemnitaire s'appliquant à l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires conformément aux dispositions existantes et des circulaires d'application ainsi que de la décision en la matière du 27 mars 1997 dans les conditions précisées concernant les compléments de rémunération appelés " prime de fin d'année ".

**SOLLICITE** les aides correspondantes, du Département, de l'Etat, de la Région et des Fonds Européens.

**DECLARE** que tous les investissements prévus au présent budget sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

**CHARGE et AUTORISE**, le Maire à passer et à signer, au nom de la Commune, les marchés sans formalités préalables ou, selon le cas, bons de commandes, contrats ou conventions à intervenir à cet effet.

- **BUDGET DU CAMPING**

Il s'équilibre à **80 000 €** en section d'exploitation dont **3 500 €** d'amortissement et **51 400 €** d'excédent reporté et à **93 000 €** en section d'investissement dont **45 000 €** de prélèvement sur fonctionnement. On retiendra :

- Des recettes prévisionnelles pour **28 500 €**.
- Des travaux et acquisitions pour **90 000 €**
- Un emprunt d'équilibre de l'ordre de **20 800 €**.

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

**DEPENSES**

011 Charges à caractère général	15 500.00 €
012 Charges de personnel	10 000.00 €
63 Impôts et taxe	€
65 Autres charges de gestion courante	500.00 €
66 Charges financières	200.00 €
67 Charges exceptionnelles	5 300.00 €
042 Amortissements	3 500.00 €
022 Dépenses imprévues	€
023 Prélèvement pour investissement	45 000.00 €
TOTAL	80 000.00 €

**RECETTES**

70 Vente de produits chalets	19 000.00 €
75 Vente de produits camping	9 591.79 €
753 Taxe de séjour	€
77 Subventions	€
042 Amortissements des subventions	€
002 Excédent antérieur	51 408.21 €
TOTAL	80 000.00 €

Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

**DEPENSES**

16 Remboursement d'emprunts	3 000.00 €
040 Amortissements des subventions	€
20 Frais d'études	€
21 Acquisitions	€
23 Travaux	90 000.00 €
001 Déficit reporté	€
TOTAL	93 000.00 €

## RECETTES

040 Amortissements	3 500.00 €
16 Emprunt	20 796.73 €
13 Subventions	€
001 Excédent antérieur	23 703.27 €
021 Virement de la section d'exploitation	45 000.00 €
TOTAL	93 000.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**APPROUVE** à l'unanimité le Budget Camping 2026, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section d'exploitation</i>	<b>80 000.00 €</b>	<b>80 000.00 €</b>
<i>Section d'investissement</i>	<b>93 000.00 €</b>	<b>93 000.00 €</b>

Le présent budget est voté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

**DECIDE** la réalisation au cours de l'année 2026 des travaux figurant en section d'investissement dès que les financements seront assurés.

**SOLLICITE** les aides correspondantes, du Département, de l'Etat, de la Région et des Fonds Européens.

**DECLARE** que tous les investissements prévus au présent budget sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

**CHARGE et AUTORISE**, le Maire à passer et à signer, au nom de la Commune, les marchés sans formalités préalables ou par appels d'offres ouverts, selon le cas, bons de commandes, contrats ou conventions à intervenir à cet effet.

### **2026 07°) AGREMENT GARDE CHASSE POUR LE LOT 28303**

Monsieur Thomas BAUBION, pour la société adjudicataire du lot de chasse 28303 va solliciter la préfecture en vue de la nomination de Monsieur Sylvère RIEDINGER, né le 6 juin 1984 demeurant 141a, rue de Naugigoutte à Rombach le Franc, en tant que garde-chasse privé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DONNE** un avis favorable quant à la nomination de **Monsieur Sylvère Riedinger**, en tant que garde-chasse privé, à condition que ce dernier remplisse toutes les conditions nécessaires.

### **2026 08°) INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA REDEVANCE PROVISoire POUR LES CHANTIERS**

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles, R2333-105-1 R2333-105-2 et R2333-108, du Code général des collectivités territoriales (CGCT), ainsi que les décrets n° 2015-334 du 25 mars 2015 et n° 2023-797 du 18 août 2023, fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes

et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/de distribution** d'électricité et aux canalisations particulières d'énergie électrique.

Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux **de transport/de distribution** d'électricité ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.
- de revaloriser ladite redevance chaque année, pendant toute la durée des chantiers, en fonction de l'évolution de l'indice d'ingénierie, mesurées au cours des douze derniers mois précédant la publication de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N, ou tout autre indice qui viendrait à lui être substitué et de pendant.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

**ADOpte**, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport/ de distribution d'électricité. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

## **DIVERS**

### **1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)**

Néant

### **2. Tour de table**

Alain Larchevêque rappelle la pose d'un panneau d'affichage à la salle polyvalente.

Il y a lieu également de reprendre le panneau 30 sur la rue de Pierreusegoutte qui est presque illisible.

Marc Scheidecker demande s'il ne serait pas intéressant de mettre en place un Répar Café sur Rombach. Contact sera pris avec les autres partenaires déjà présents sur la vallée.

La séance est levée à 22h00

# CR RÉUNION DU 2 FÉVRIER 2026

PRÉNOM	NOM	SIGNATURE
Jean Luc	FRECHARD	
Roselyne	DIAZ - ROVIROSA	
Armelle	MAURER WILLEMIN	
Bernard	KRIEGER - JOLY	
Valentin	MARCHAL	Absent excusé
Nicolas	STOUVENOT	Absent excusé Procuration à Roselyne Diaz
Mathieu	LEJAY	Absent excusé
Pascaline	LOTZ	
Marc	SCHEIDECKER	
Lynda	WAMPARYS	Absente excusée
Marie - Lyne	TURRA	Absente excusée
Jean Marc	GRASSLER	
Pascal	HESTIN	
Christian	PION	Absent excusé Procuration Armelle Willemin
Alain	LARCHEVEQUE	

